

épargne



# Clef

Contrat Libre  
d'Épargne  
Financière

Optimisez la gestion  
de votre patrimoine



En complément du contrat d'assurance-vie, le contrat de capitalisation permet de diversifier et dynamiser votre épargne patrimoniale.

Connue pour proposer le Cler, contrat d'assurance-vie de référence depuis plus de vingt cinq ans, AGIPI vous propose le Clef, une solution de diversification de votre stratégie patrimoniale conçue en partenariat avec AXA.

Le Clef conjugue souplesse de gestion, disponibilité de l'épargne, sécurité et rentabilité. Son offre financière permet d'investir sur des supports couvrant l'ensemble de l'économie mondiale en zones géographiques et secteurs d'activités.

Dans le cadre de votre stratégie patrimoniale globale, votre conseiller AXA vous aidera à étudier les possibilités fiscales offertes par ce dispositif.

Bien cordialement,

Claude FATH  
Président d'AGIPI

## Choisir une association pour la vie

*Adhérer au contrat de capitalisation Clef, Contrat Libre d'Épargne Financière, c'est bénéficier de tous les avantages apportés par AGIPI.*

### Proche de vous

Avec des solutions d'investissement qui respectent votre sensibilité au risque, la durée de votre épargne, vos projets. Parce que chaque adhérent a des besoins particuliers, AGIPI vous propose une grande variété de solutions adaptées.

### A votre service

Par ses instances représentatives

- **Le Comité de Gestion Paritaire** définit la politique générale de placement de l'épargne et détermine les évolutions du contrat.
- **Le Comité de Gestion Financière** examine la gestion financière du FONDS Agipi, des SICAV et FCPR Agipi et étudie la création de nouveaux supports.

### Partenaire d'AXA

Depuis sa création, AGIPI vous apporte la garantie financière de l'un des plus grands groupes d'assurance et la proximité de ses agents généraux spécialisés en assurance de personnes.

#### Des frais clairement annoncés

Cotisation associative	15 €
Frais de dossier	30 €
Frais proportionnels	4,85 % maximum de chaque versement
Frais annuels de gestion et dotation aux réserves légales et statutaires de l'assureur	
■ FONDS Agipi en euros :	15 % du taux moyen des emprunts d'État sans pouvoir dépasser 0,8 % de l'épargne gérée
■ SICAV et FCPR Agipi :	1 % de l'épargne gérée sans pouvoir dépasser les coupons nets
Frais de réorientation de l'épargne	
■ en convention de gestion :	gratuit
■ en gestion libre :	0,80 % de l'épargne réorientée
■ changement de convention de gestion	gratuit une fois par an

# Diversifier et dynamiser votre patrimoine avec le Clef

*Il est important d'identifier vos besoins et de définir vos objectifs afin d'optimiser votre patrimoine.*

## Analyser vos besoins

*Vous souhaitez diversifier la gestion de votre patrimoine et investir sur le long terme ?*

Le contrat de capitalisation est un produit financier de longue durée qui, contrairement à un contrat d'assurance-vie, ne prend pas fin au décès de l'assuré. Le Clef peut être souscrit pour une durée initiale pouvant aller jusqu'à 30 ans. L'adhésion au Clef conserve sa date d'effet fiscal d'origine notamment en cas de transmission : donation, succession.

## Définir votre mode de gestion

*Vous souhaitez dynamiser votre épargne patrimoniale avec une gestion financière adaptée à votre profil ?*

Vous souhaitez une offre financière diversifiée et cohérente, une gestion sur mesure.

Le Clef est ouvert à la multigestion et bénéficie de la qualité du FONDS Agipi en euros. Vous optez pour une gestion simple et automatisée avec les conventions qui organisent la gestion de votre épargne selon votre sensibilité au risque ou définissez votre propre convention de gestion personnalisée.

# Optimiser votre projet sur le plan fiscal

## Pendant la constitution de l'épargne

- **Si vous êtes assujetti à l'impôt de solidarité sur la fortune**, vous ne déclarez chaque année que la valeur nominale de votre adhésion Clef, soit la somme des versements bruts effectués. Le montant des intérêts et produits capitalisés n'est pas soumis à l'ISF.
- Les plus-values ne sont assujetties à l'impôt qu'au dénouement de l'adhésion. Sur le fonds en euros, les revenus annuels sont soumis aux prélèvements sociaux de 13,5 %.

## En cas de restitution de l'épargne, totale ou partielle

Lors du rachat, seule la partie correspondant aux plus-values est soumise, au choix, à l'impôt sur le revenu ou à un prélèvement libératoire, dégressif selon la durée de l'adhésion :

- 35 % pour un rachat effectué avant 4 ans,
- 15 % pour un rachat effectué entre 4 et 8 ans,
- 7,5 % pour un rachat effectué après 8 ans.

En cas de rachat après 8 ans, seule la fraction des plus-values rachetée supérieure à un abattement annuel de 9 200 euros pour un couple ou 4 600 euros pour un célibataire est soumise à l'imposition de 7,5 %.

Les plus-values sur la part investie en unités de comptes lors du rachat sont soumises aux prélèvements sociaux.

## En cas de transmission

- **Dans le cadre d'une donation** : vous pouvez transmettre votre adhésion Clef de votre vivant en effectuant une donation devant notaire. La donation doit être enregistrée par l'administration fiscale.
- **Dans le cadre d'une succession** : le Clef présente la particularité de ne pas se dénouer au décès du souscripteur. Deux possibilités existent :
  - l'adhésion peut être transmise à une personne physique, vos héritiers conservent son antériorité fiscale.
  - la valeur de l'adhésion peut-être remboursée. Dans les deux cas, la valeur de l'adhésion entre dans l'actif successoral du souscripteur décédé.

# Opter pour la facilité de gestion...

Les conventions de gestion du Clef vous offrent une gestion simple et « clés en main » pour votre épargne. Vous choisissez la convention de gestion adaptée à vos projets.

La gestion par convention organise la diversification de votre épargne entre les supports d'investissement du Clef. Les 4 conventions AGIPI s'adaptent à la durée de placement envisagée et à l'objectif recherché.

## Les conventions de gestion orientées

C'est une répartition de votre épargne en fonction de vos objectifs et de la durée de votre épargne.

- Prudence 8 est la convention la plus sécurisée des conventions de gestion AGIPI.
- Equilibre 8 offre un compromis entre sécurité et recherche de performance.
- Dynamisme 8 présente les meilleures perspectives de performance sur le long terme et des fluctuations plus importantes à court terme.

### Conventions orientées

Convention	Fonds sécuritaires	Fonds actions
Prudence 8	73 %	27 %
Equilibre 8	57 %	43 %
Dynamisme 8	40 %	60 %

## La convention de gestion personnalisée

Dans le cadre de la convention de gestion personnalisée, vous composez la répartition de votre épargne, en fonction de votre profil et de votre sensibilité au risque, avec les supports d'investissement AGIPI et en respectant deux critères : la part du FONDS Agipi doit être comprise entre 30 % et 80 % et la part d'AGIPI Innovation doit être inférieure ou égale à 5 %.

## L'investissement progressif

Dans le cadre des conventions de gestion, vous pouvez choisir d'investir progressivement vos versements. Un compartiment d'investissement progressif est alors créé pour accueillir vos versements. Chaque mois, pendant la durée que vous aurez choisie (6, 12 ou 18 mois), AGIPI procède sans frais à la réorientation progressive de votre épargne présente sur ce compartiment vers votre convention de gestion. L'épargne en attente sur le compartiment d'investissement progressif bénéficie de la rémunération du FONDS Agipi.

### A votre rythme

Vous décidez du montant, du mode et de la périodicité de vos versements : occasionnels ou réguliers

### A chaque étape de votre vie

Vous pouvez à tout moment changer votre mode de gestion et l'orientation de votre épargne

## ... dans un cadre maîtrisé

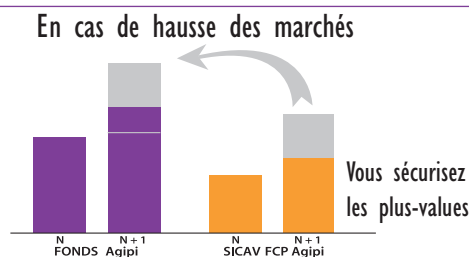
Dans le cadre des conventions de gestion, vous déterminez le type et la fréquence d'ajustement appliqués à votre épargne.

Trois mécanismes vous permettent soit de maintenir votre objectif initial dans le temps pour profiter des performances des marchés financiers, soit de sécuriser vos plus-values.

### Sécurisation des plus-values à date fixe

Lorsque les supports en unités de compte progressent, une partie des plus-values constatées est réorientée, une ou deux fois par an selon votre choix, vers le FONDS Agipi, et bénéficie dès lors d'une sécurité totale. L'épargne dans le FONDS Agipi ne peut en aucun cas diminuer.

16/04  
16/10

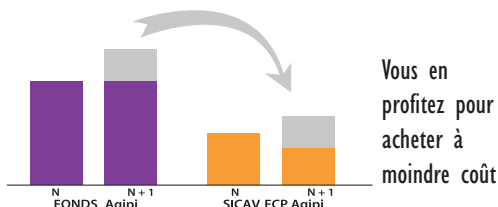


### Rééquilibrage automatique à date fixe

La répartition de votre épargne est réajustée, une ou deux fois par an selon votre choix :

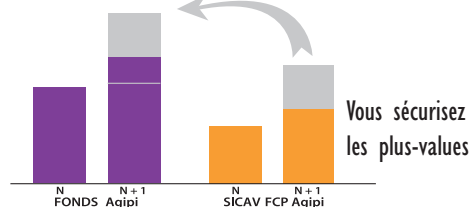
- en période de hausse des marchés, vous sécurisez les plus-values réalisées,
- vous profitez des périodes de baisse pour acheter à moindre coût.

En cas de baisse des marchés



16/04  
16/10

En cas de hausse des marchés

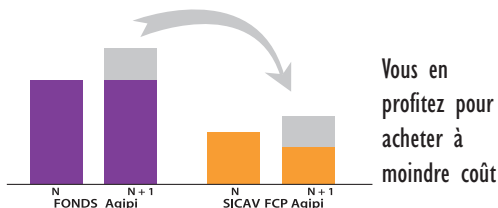


### Rééquilibrage continu

Dès lors que le poids d'un support diffère de plus de 3 % du poids prévu par la convention :

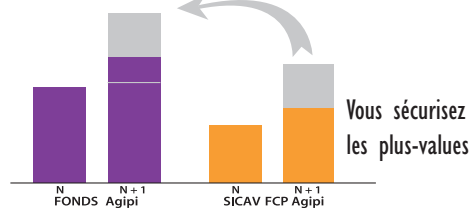
- vous sécurisez les plus-values réalisées sur les supports haussiers,
- vous profitez des supports ayant moins performé pour acheter à moindre coût.

En cas de baisse des marchés



Toutes  
les  
semaines

En cas de hausse des marchés



Vous pouvez également opter pour la gestion libre. Vous investissez alors librement votre épargne entre huit supports d'investissement.

# Diversifier votre épargne avec une offre financière cohérente

Les supports d'investissement AGIPI couvrent l'ensemble de l'économie mondiale en zones géographiques et secteurs d'activités.

## Fonds sécuritaires

**FONDS Agipi (Fonds en euros)** est un actif cantonné, c'est-à-dire distinct des autres actifs de l'assureur. Ce fonds, créé en 1985, recueille l'épargne des adhérents AGIPI pour la partie de leurs garanties exprimées en euro. Composé principalement d'obligations de la zone euro, ses résultats reviennent à 100 % aux adhérents et leur sont définitivement acquis.

*Fonds géré par AXA France Vie*

**Agipi Inflation** est investie à 100 % sur des obligations indexées sur l'inflation d'émetteurs gouvernementaux, publics et para-publics de la zone euro. Agipi Inflation est le support adapté à la protection dans la durée contre l'érosion monétaire.

*SICAV gérée par AXA Investment Managers*

## Supports géographiques 100% actions

**Agipi Europe** est investie dans les 300 plus grandes entreprises de la zone euro. Cela permet de répartir l'investissement entre ces valeurs, des plus grandes aux sociétés de taille moyenne, chose quasi-impossible pour l'investisseur individuel.

*SICAV gérée par AXA Investment Managers*

**Agipi Actions** est investie dans 80 des plus grandes entreprises américaines et européennes, pour 1/3 sur les 30 valeurs industrielles du Dow Jones et pour 2/3 sur les 50 plus grandes entreprises européennes, zone euro et non zone euro. Cela permet d'accéder à moindre coût aux actions de sociétés puissantes et internationales, exerçant leurs activités à l'échelle de la planète.

*SICAV gérée par AXA Investment Managers*



Tous les rendements sont disponibles sur [www.agipi.com](http://www.agipi.com) et publiés dans la Tribune

## Supports thématiques 100% actions

**Agipi Energies** est investie dans les ressources naturelles. Elle offre un accès aux titres de mines de métaux précieux et non précieux (nickel, cobalt, or, aluminium...), de sociétés d'exploration dans le pétrole ou le gaz et d'entreprises para-pétrolières, dans les domaines des énergies renouvelables et des bio-carburants.

*SICAV gérée par BlackRock*

**Agipi Monde Durable** offre un accès aux investissements sélectionnant des entreprises cotées respectant des critères sociaux et environnementaux ou dont l'activité sert la cause du développement durable.

*SICAV gérée par BNP Paribas Investment Partners*

**Agipi Marchés Emergents** est un fonds de fonds centré sur les économies des marchés émergents et confié à 8 gérants différents, afin de bénéficier de la spécialisation de chacun de ces gérants sur une zone géographique particulière.

*SICAV gérée par Amundi, BlackRock, East Capital, Fidelity International, First State Investments, Franklin Templeton, J.P. Morgan Asset Management, State Street Global Advisors*

**Agipi Innovation** a vocation à prendre des participations dans des entreprises européennes, principalement non cotées, dans les secteurs de l'industrie, des services et de l'innovation. Il permet ainsi d'accéder avec une parfaite liquidité à des investissements difficiles pour des particuliers.

*FCPR géré par AXA Private Equity*

## Fonds diversifié

**Agipi Ambition** est un fonds de fonds "équilibré" dont la structure se répartit entre actions et obligations, et permet ainsi de profiter d'une trentaine d'OPCVM sur la poche actions et une vingtaine sur la poche produits de taux.

*SICAV gérée par AXA Investment Managers*

# Bénéficiaire d'une large diversification avec la multigestion

*Pour constituer l'offre financière du Clef, AGIPI a choisi la multigestion en sélectionnant des gérants reconnus pour leur capacité à capter les performances des marchés financiers.*



**AXA Investment Managers** (AXA IM) est un multiexpert de la gestion d'actifs, filiale à 100 % du Groupe AXA, leader mondial de la protection financière. AXA IM est l'un des plus importants gestionnaires d'actifs basés en Europe et totalise 516 milliards d'euros d'actifs sous gestion au 31.12.2010. Le groupe emploie plus de 2 400 collaborateurs dans le monde et opère dans 23 pays.



**Amundi** est née du rapprochement des expertises de gestion d'actifs de deux groupes puissants : Crédit Agricole et Société Générale. Amundi occupe des positions de premier plan en France et en Europe avec 687,7 milliards d'euros d'actifs sous gestion au 30.09.2010. Implantée dans plus de 30 pays, Amundi offre une gamme complète de produits couvrant toutes les classes d'actifs et les principales devises.



**Franklin Templeton** est une société de gestion d'actifs indépendante qui gère 681 milliards de dollars au 31.01.2011, et emploie plus de 7 800 personnes dans plus de 30 pays. L'équipe Actions émergentes est implantée en Asie, Amérique Latine, Europe de l'Est et Afrique.



**AXA Private Equity**, filiale d'AXA Investment Managers, est un des leaders mondiaux du capital investissement. La société, présente sur tous les métiers du private equity, gère et conseille plus de 25 milliards de dollars d'actifs pour le compte des plus importants investisseurs internationaux.



**East Capital** est une société de gestion indépendante suédoise, créée en 1997, spécialisée sur les marchés financiers d'Europe de l'Est. La société gère de façon active 5,5 milliards d'euros pour une clientèle d'investisseurs professionnels et de particuliers.



**J.P. Morgan Asset Management** gère plus de 952 milliards d'euros au 31.12.2010 et fait partie des plus grands gestionnaires d'actifs au monde. La gamme proposée en France comprend une expertise en actions et obligations émergentes, des fonds thématiques et à performance absolue.



**BlackRock** est l'un des leaders mondiaux de la gestion d'actifs et de la gestion de risque, avec plus de 3 500 milliards de dollars sous gestion au 31.12.2010. Le groupe, présent dans 24 pays, emploie plus de 8 500 collaborateurs dont 1 500 professionnels de l'investissement.



**Fidelity International**, fondée en 1946 aux Etats-Unis et présent en France depuis 1994, est l'un des principaux acteurs mondiaux de la gestion d'actifs. Fidelity gère aujourd'hui plus de 187 milliards d'euros d'actifs au 31.12.2010 et se distingue par un actionariat familial et privé, ce qui lui permet notamment de privilégier une vision à long terme.



**State Street Global Advisors** offre des solutions d'investissement à ses clients particuliers et institutionnels, couvrant toutes les catégories d'actifs, méthodes et styles. Avec 1 490 milliards d'euros au 31.12.2010 et 9 centres dont un à Paris, SSgA est un des leaders mondiaux de la gestion.



**BNP Paribas Investment Partners** est l'un des plus grands gestionnaires d'actifs dans le monde avec 546 milliards d'euros d'actifs gérés au 31.12.2010. Ses 60 équipes de gestion sont implantées au sein des principaux pôles financiers d'Europe, d'Asie et des Amériques.



**First State Investments** est une société de gestion spécialisée qui développe et gère des produits financiers innovants sur une large gamme de classes d'actifs. First State fait partie de Colonial First State Global Asset Management (la plus importante société de gestion australienne) avec 93,3 milliards de livres d'actifs sous gestion pour le compte d'investisseurs internationaux.

AGIPI, Association Générale Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Investissement, a été créée en 1976 par des membres de professions libérales et indépendantes et des salariés, souhaitant améliorer leur protection et celle de leur famille et préparer financièrement leur retraite.

Partenaire d'AXA, AGIPI fait bénéficier ses adhérents d'un réseau de conseillers spécialistes de l'assurance de personnes.

Depuis 35 ans, AGIPI est reconnue pour la qualité de ses contrats garantis par AXA. Avec 482 000 adhérents et 13,3 Md€ d'épargne gérée, AGIPI est une association pour la Retraite, l'Épargne, la Prévoyance et la Santé.

[www.agipi.com](http://www.agipi.com)

Votre interlocuteur AXA

Association Générale Interprofessionnelle  
de Prévoyance et d'Investissement  
Association sans but lucratif



**réinventons /** notre métier

**siège social et administratif**  
12 avenue Pierre Mendès France - 67312 Schiltigheim Cedex

**direction**  
52 rue de la Victoire - 75009 Paris  
tél. 01 40 08 93 00 - fax 01 40 08 93 33

[www.agipi.com](http://www.agipi.com)



La force de l'association